



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 10 octobre 2014, ainsi que les traditionnelles catégories « informations diverses » et « agenda communal ».

Bonne lecture à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h00 à 12h00**

Présents : MONNEY Joël - BARTHELEMY Pascal - CHOLLEY Georges - PERRIN Yvette - ARMAND Isabelle - COLLAS Louis - PETITGENET Sylvain - AUGUSTO Manuel - VOIRIN Martine

Absents excusés : BALLAY Christelle - JATTEAU Fabrice  
Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

### Bois communaux

- Vente du 24 septembre  
Les bois communaux ont été bien vendus, environ 30% au dessus de l'estimation de l'ONF.
- Sylvain PETITGENET présente au Conseil Municipal les documents de l'ONF correspondant à la délivrance de l'affouage. Quelque soit le prix de la part d'affouage définit par la commune l'Office établit une estimation de la valeur réelle du bois sur laquelle s'appliquent également l'accord des 12%. Le montant estimé s'élève à 6000 €.
- Pour 2015 la programmation détaillée des travaux reste à définir avec les garants du bois. L'ONF propose des coupes dans 6 parcelles dont certaines d'accès dangereux qui seront vendues en bloc. La volonté générale du Conseil est de limiter les coupes de bois pour s'en tenir au strict nécessaire, la gestion actuelle des bois impacte les générations futures.
- La date du tirage de l'affouage est fixée au samedi 25 octobre à 11 h.

### Fête patronale

Par manque de gain le forain traditionnel qui animait la fête patronale était très réticent pour venir. Les propositions d'éléments attractifs supplémentaires ne le satisfaisant pas (buvette, animation pour enfants soumise à l'achat de tickets de manèges) il conditionne au dernier moment son déplacement à l'obtention d'une subvention de 200 €. A quelques jours de la fête patronale le Conseil Municipal se retrouve avec deux choix, annuler cet événement ou accepter cette condition.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour et 1 contre d'accorder cette subvention pour maintenir la fête patronale. Cependant cet accord devra s'établir avec des conditions d'horaires à respecter. Les manèges présentés seront : le stand de tir, le manège pour enfants et les autos tamponneuses.

Les conditions de l'animation de la fête patronale de l'année prochaine seront soumises à réflexion pour anticiper le désengagement des intervenants extérieurs.

## **Logement communal**

La citerne de gaz enterrée est posée. Le réseau d'alimentation est tiré, l'installation est fonctionnelle. Le contrôle qualigaz est prévu pour le lundi 13 octobre et la chaudière sera alors mise en route. Le poêle à granulés est en fonctionnement.

Le compteur électrique est actuellement en heures de jour et non en tarification différenciée jour/nuit. EDF va reprogrammer le compteur le 21 octobre pour mettre en place la nouvelle tarification. Le coût de cette intervention, d'un montant de 53 €, établie au nom du locataire, lui sera remboursé pour effectuer une mise à disposition du logement conforme à ce qui lui a été présenté.

Accepté à l'unanimité.

## **Travaux de voirie**

Les travaux prévus « chemin de la prairie », « rue du tremblet » et « chemin des vignes » sont quasiment terminés, il reste le goudronnage, soumis aux aléas climatiques.

Les travaux sur la route de Girefontaine ont débuté.

Dans les semaines proches les réparations repérées à la peinture bleue sur les différentes voies du village seront effectuées, route de Bouligney...

## **Assainissement**

La visite du lagunage au début du mois d'août par le Conseil Général avait attiré l'attention sur la saturation du premier bassin. Cette étape du suivi du lagunage relève de la Chambre d'Agriculture. Un membre de la Chambre est donc venu effectuer des sondages. Sa visite a permis de constater que les amas observés au centre du bassin ne sont pas des remontées, mais des décrochements de berge entraînés par les joncs. Le premier bassin est encore fonctionnel en l'état pour quelques années.

Ce délai supplémentaire permettra d'anticiper les différents frais associés au curage du bassin : frais de curage, de traitement des boues selon leur volume, d'analyse des boues, si les boues sont compatibles à l'épandage : frais d'études des sols pouvant les accueillir...

En amont des bassins il faut également prévoir tous les ans différents travaux de vidange et dégraissage des structures donnant lieu à la délivrance d'un bordereau de fin de traitement qui garantit le suivi des déchets (Travaux estimés de 300 à 400 € + 20 € par m3 de déchets).

## **Eclairage public**

Joël MONNEY fera le tour des éclairages de rue pour relever les défaillances. L'ampoule située rue du Tilleul fonctionne par intermittence, ses défaillances relèvent certainement d'un faux contact.

Le coût de l'éclairage public s'élève à environ 4000 € par an pour la commune. Une réflexion sera menée pour effectuer des économies sur ce poste. Plusieurs solutions existent : changement des ampoules énergivores contre des lampes à LED, extinction des lampes durant quelques heures. Les différentes solutions seront chiffrées pour alimenter un débat objectif.

## **Questions diverses**

- La fin d'année se rapproche, M. le Maire invite les membres du Conseil à réfléchir sur des propositions de composition et d'organisation du traditionnel colis des anciens, ainsi que sur la composition du bulletin annuel pour présenter aux habitants du village, en quelques mots, le fonctionnement et les actions des diverses commissions et délégations. Sylvain PETITGENET prévoit d'associer les vœux de la municipalité à l'inauguration du « Pont des arts » et de la fontaine de la rue de la Tour.

Pour la prochaine réunion de Conseil et pour permettre d'anticiper les projets, le déroulement et le budget de l'année 2015, Sylvain PETITGENET demande aux membres du conseil de réfléchir aux éventuels travaux ou aménagements à prévoir et aux demandes qui leur parviendraient.

- L'AMF télérhôn sollicite une subvention, le Conseil ne donne pas suite à cette demande.
- Suite à des incidents survenus sur la voie publique et mettant en cause la divagation d'un chien au comportement agressif Sylvain PETITGENET tient à faire une mise au point générale sur ce trouble à l'ordre public. Aucun propriétaire de chien n'est exempt de l'obligation de surveillance et de contrôle. Il n'est pas admissible qu'un animal puisse divaguer de jour comme de nuit en l'absence de son propriétaire. C'est une question de sécurité pour l'usager des voies publiques mais également pour l'animal.
- Il est également constaté que malgré les rappels à la réglementation et la météo clémente de ces dernières semaines le bruit de tondeuse est, encore, constaté le dimanche après midi, au mépris du respect du voisinage.
- Martine VOIRIN présente les éléments qui seront communiqués dans le prochain bulletin municipal et réfléchit sur la possibilité de mettre à disposition des habitants, via un blog ou un site internet, différents documents qui pourraient intéresser les uns et les autres : plan des forêts d'Anjeux, informations administratives concernant les différents structures dont la commune dépend, compte-rendu de la communauté de commune de la Haute-Comté, documents patrimoniaux... Pour ceux qui ne bénéficient pas d'une connexion internet tous ces documents restent accessibles en version papier à la mairie.
- La mise en place et le fonctionnement de la Haute-Comté sont trop lourds et complexes à retransmettre via le bulletin municipal, Sylvain PETITGENET effectue un résumé de la situation pour les membres du Conseil tout en invitant ceux qui s'intéressent à ce dossier à consulter les comptes-rendus qui sont disponibles en mairie.

La séance est levée à 22 h 50.

---

# L'AGENDA COMMUNAL

**Dimanche 19 octobre** : Fête patronale, buvette au profit de l'ACCA d'Anjeux.

**Samedi 25 octobre** : 11 h tirage des lots d'affouage en mairie. Les affouagistes devront avoir **terminé le façonnage de leur précédente part d'affouage, réglé leur part** auprès du Trésor Public et détenir une **assurance responsabilité civile**.

**Mardi 11 novembre** : 11 h 30 cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur.

# INFORMATIONS DIVERSES

**RAPPEL :** Aucun propriétaire de chien n'est exempt de l'obligation de surveillance et de contrôle. Il n'est pas admissible qu'un animal puisse divaguer de jour comme de nuit en l'absence de son propriétaire. C'est une question de sécurité pour l'usager des voies publiques mais également pour l'animal.

Il est également constaté que malgré les rappels à la réglementation et la météo clémente de ces dernières semaines le bruit de tondeuse est, encore, constaté le dimanche après midi, au mépris du respect du voisinage.

## Employé communal : horaires d'hiver

Durant six mois de l'année, pour la saison hivernale, l'employé communal voit ses heures de travail diminuer. A compter du 1<sup>er</sup> octobre Jérémy Mougeot travaille donc le mercredi et le jeudi de 8h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h30, et le vendredi de 13h00 à 16h30.

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La communauté de communes de la Haute Comté met en place une opération pour améliorer l'habitat (cf document joint). Des aides et des subventions, soumises à conditions, peuvent aider les particuliers dans leurs projets. Cette opération est prévue pour trois années, du 15 juillet 2014 au 15 juillet 2017.

Avant d'engager vos travaux veillez à bien remplir les conditions d'obtention de ces subventions et attendez l'ensemble des accords.



*Cette carte postale  
d'Anjeux nous a été aimablement  
prêtée par Alain Roussel.*

*Si parmi vous certains  
gardent le souvenir de l'identité des  
personnes photographiées, une  
anecdote concernant ce cliché, c'est  
avec plaisir que nous accueillerons  
vos témoignages.*